République Française

MAIRIE DE SALLES D'AUDE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2021

Conseillers en exercice : **23**
Présents ou représentés : **22**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

L'an Deux mille vingt et un et le huit octobre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Aude, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la mairie , sous la Présidence de M. **RIVEL** Jean Luc
Date de convocation du Conseil Municipal : 27/09/21

Présents : MM **RIVEL** Jean-Luc **; LETITRE** Françoise **(18h36) ; MAUREL MORENO** Fanny**, CAVAILLES** Rémy **; HEULLUY** Nadine **; GERMA** Alain ; **MANSOURI** Céline **,PAZ** Fabien ; **IZARD** Laure **; ROSSI** Jean-Pierre **; LOPEZ** Sandrine **; PEREZ** Valérie **; BES** Yannick ; **ALINGRIN** Rémy **;JIMENEZ-MARTINEZ** Claudine ; **BELLIER** Nicole

Procurations : MM ; **AGRAZ** Raymond **à RIVEL** Jean-Luc ; **LORENTE** François **à LOPEZ** Sandrine ; **GOYHENEIX** Stéphane à **MAUREL MORENO** Fanny; **BOUSQUET** Ghislaine **à LETITRE** Françoise **(18h36) ; VERGEADE** Fabien **à GERMA** Alain ; **CABROL** Dominique **à ALINGRIN** Rémy

Absents excusés : MM **PETIT** Laetitia **;**
Absents non excusés : Néant
Secrétaire de séance : Mme Laure **IZARD,**
(Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités locales)

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, Mme laure IZARD est désignée.

Mr le maire excuse l'absence des élus qui l'ont informé et fait part des procurations .il informe l'assemblée que Mme LETITRE arrivera en cours de séance, celle-ci étant prise dans la circulation.

Aucune autre procuration n'étant signalée, il demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du **17 juin 2021**

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- **Porté à connaissance des arrêtés** dans le cadre de la délégation du conseil Municipal au Maire dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.
  - *Arrêté N° 11 2021 portant attribution du marché des travaux du Cube*
  - Arrêté n° 09 2021 portant alignement individuel
  - *Arrêté N° 08/2021 portant attribution du marché de restauration collective*

1 Affaires Générales :

- **1-1 Convention d'autorisation d'accès pour les opérations de suivi de contrôle et d'entretien à assurer par le SMDA sur les parcelles privées d'un ouvrage classé pour la protection contre l'inondation. Parcelle AP0006 sise sur la commune de COURSAN**

  Monsieur le Maire explique que La commune est propriétaire de la parcelle : AP0006 sises sur la commune de COURSAN .

  Il précise que cette dernière se situe dans l'emprise d'un ouvrage classé pour la protection contre l'inondation. A ce titre et sur ce territoire, le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) est l'organisme chargé d'en assurer la gestion Le terme gestion comprend, le suivi règlementaire, la surveillance et les travaux d'entretien. Le SMDA sollicite par convention notre autorisation pour lui permettre d'assurer les missions dont il a la charge sur les ouvrages classés de protection contre l'inondation.

  Il demande l'autorisation de signer la convention.

Vote du Conseil : Unanimité

- **1-2 Acquisition des parcelles AN 16 d'une superficie de 1 h 85 a 75 ca dans son intégralité et parcelle AN 55 p-a pour une contenance de 9937 m2.**

Monsieur le Maire explique qu'il a trouvé avec M Hue., un accord pour les parcelles AN 16 et AN 55 pour lesquelles la commune était en discussion

Il rappelle que ces parcelles sont destinées à plusieurs projets à savoir, la réalisation d'une liaison, douce, de jardins partagés et de parking pour le boulodrome et l'élargissement du chemin du ribeyrol.

Il indique aussi que la commune a voté son budget et au regard de l'ensemble des projets d'investissements de cet exercice, il ne nous est malheureusement pas possible de nous porter acquéreurs en une seul fois de l'ensemble de la propriété au prix souhaité par M Hue.

La commune a donc proposé cette année, l'achat de la parcelle **AN 16 dans son intégralité** au prix de 64000€+15372€ soit **79 372 €,** et **la partie** de la parcelle **AN 55** de 9 937m² à 1€ soit **9 937€** ce qui représente un montant total de **89 309€.**

M Hue a donné également son accord pour que sur l'exercice 2022, après inscription au budget, clore définitivement ce dossier en nous portant acquéreur du reste de la parcelle AN 55 soit 4785 m² au prix de 95700€.

Il demande donc au conseil de voter l'acquisition de la parcelle AN 16 au prix TTC de 79 372€ et de la parcelle AN55 partie A soit 9937m² au prix de 9937€ TTC et de l'autoriser à passer l'acte chez Maître Lapaglia notaire à Coursan.

Vote du Conseil : Unanimité

- **1-3 admissions en non-valeur**

  Monsieur le Maire explique qu' il s'agit d'impayés que le trésor public ne peut encaisser, en raison du décès d'une débitrice et du surendettement pour l'autre.

  Il demande au conseil d'admettre en non-valeur la somme de 1848.60 e à l'article 6541et 80€ à l'article 6542.

Vote du Conseil : Unanimité

- **1-4 Dénomination « impasse lotissement le clos du puits »**

Monsieur le Maire rappelle qu'il relève du conseil municipal de procéder à la dénomination des voies publiques mais qu'en l'espèce c'est le promoteur qui a sollicité la commune en amont pour simplifier la procédure.

Monsieur le Maire propose de dénommer la voie du lotissement impasse du clos du puits

Vote du Conseil : Unanimité

- **1-5 Demande de fonds de concours de l'agglomération pour la création de liaisons douces phase N°1**

Monsieur le Maire expose que l'agglomération dans le cadre des fonds de concours peut financer certains projets communaux.
En l'espèce, la commune s'est engagée dans une démarche visant l'amélioration du cadre de vie en favorisant les liaisons douces .
La commune a demandé au BE AUDETEL de produire un Avant-Projet Sommaire concernant la phase n° 1 du projet.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver cet avant-projet pour solliciter la subvention la plus élevée possible sur cette opération.
Le montant de l'opération est estimé à 223 553€ HT hors honoraires du BE.
Il précise que bien entendu il conviendra par la suite d'affiner par secteurs les travaux et équipements qui seront réalisés.

Vote du Conseil : Unanimité

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **Informations diverses sur les chantiers en cours ou à venir**
- **Monsieur le Maire explique que les travaux du « cube » sont commencés**
- **De même il indique que ceux concernant la démolition de la cave du château et du presbytère commencés**

Il donne à l'assemblée un planning sommaire :

- Dépôt plan de retrait amiante fait le 22/09
- Retrait amiante du 25/10 au 29/10
- Démolition le 02/11 au 17/12 (à confirmer par Colas)
- Arrêt pour les fêtes de fin d'année
- Travaux de confortement du 03/01 au 13/01
- Enduit façade du 17/01 au 28/01
- Finition vers mi-février.

Il précise que les travaux de démolition ne poseront pas de problème pour l'occupation des locaux par les associations, mais il ne faudra pas stationner sur le parking intérieur du château et il y aura du bruit et un peu de poussière.

- **Equipement des écoles réalisé** fourniture de 35 ordinateurs au primaire + remplacement ancien tbi + équipement tableau digital classe de Mme la directrice , maternelle équipement tableau digital supplémentaire il est **à noter les grandes difficultés d'approvisionnement…**

- **Questions diverses : Néant**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 18h57 et demande aux élus de signer le registre.

Le Maire
Jean-Luc RIVEL